



Atelier technique sur les transferts de fonds des diasporas et le développement durable 5-6 novembre 2019, Hôtel Sheraton, Abuja, Nigéria

Recommandations

Groupe de travail 1 « Les transferts de fonds pour la consommation, le bien-être et le développement des ménages/familles ».

À l'égard des gouvernements :

- Soutenir et encourager la mise en place de stratégies de soutien aux diasporas ayant une portée transafricaine;
- Encourager les règlements qui sont de nature à inciter/favoriser les initiatives portées par la diaspora ;
- Compte tenu du caractère social des opérations réalisées à travers des plateformes « *cash-to-goods* » (qui permettent l'envoi de bons assignés à l'achat de produits pour la consommation, le bien-être et le développement des ménages/familles), explorer la possibilité que ces dernières soient exonérées d'impôt pendant une certaine période;
- Mettre en place des instruments financiers visant à permettre à la diaspora de mettre en œuvre des initiatives dans les pays d'origine mais aussi dans les pays de destination ;
- Sensibiliser les populations des pays d'origine aux bénéfices des mécanismes permettant une gestion durable des frais de santé ou des dépenses en matière d'éducation et d'énergie (assurances médicales, énergies renouvelables, etc.) ;
- Encourager les populations des pays d'origine à adopter une approche de prévoyance et de solidarité en matière de gestion des frais de santé et de dépenses en matière d'éducation et d'énergie;
- Encourager les investisseurs privés à financer les initiatives portées par la diaspora qui sont de nature à contribuer au développement durable (par exemple : le Plan d'investissement extérieur de l'Union Européenne).

À l'égard des diasporas et des initiateurs de projets :

- Veiller à la bonne gouvernance et à la transparence des actions mises en œuvre, ainsi qu'à l'identification correcte des besoins de la diaspora ainsi que des bénéficiaires de ces actions;
- Veiller à ce que les initiatives en matière d'assurance maladie dans les pays d'origine (financées par la diaspora) s'intègrent dans le système de santé national et ne créent pas de systèmes parallèles ou de concurrence ;
- Encourager les diasporas à créer des partenariats avec des organisations de développement reconnues pour avoir accès à des financements publics.





Groupe de travail 2 « Les transferts de fonds pour les investissements publics en lien avec l'État: les obligations de la diaspora ».

À l'égard des gouvernements:

Création d'un environnement propice

- Promouvoir la création d'un environnement propice, où les différents niveaux de validation et d'autorisation requis (par les différentes branches du gouvernement et par les organismes de réglementation) peuvent être obtenus rapidement, afin de ne pas ralentir ou entraver l'émission des obligations ;
- Encourager les membres de la diaspora à ouvrir des comptes bancaires nationaux afin d'éviter la lourdeur de la réglementation internationale en matière de sécurité et, ainsi, permettre l'émission d'obligations de la diaspora sur le marché intérieur ;
- Veiller à ce que les partenaires de distribution de ces obligations fassent l'objet d'une vérification diligente afin que ceux qui achètent des obligations aient accès aux informations importantes (concernant, par exemple, la capacité des conseillers financiers et le fait que ces derniers possèdent les permis nécessaires pour opérer sur le marché cible).

Accorder un soin particulier à la conception des obligations et l'identification des projets

- Insister sur l'identification des solutions apportées aux principaux défis, ainsi que sur le pilotage et la réplification de celles-ci ;
- Développer des projets où les risques sont minimisés et mitigés à tous les niveaux.

À l'égard des gouvernements et des partenaires de distribution des obligations de la diaspora :

Apprendre à connaître ses clients et à gagner leur confiance

- Obtenir une connaissance préalable de sa diaspora en réalisant, par exemple, des cartographies ou enquêtes visant à mieux comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des membres de la diaspora en tant que clients potentiels ;
- Cibler plusieurs types d'investisseurs ayant des profils et des niveaux d'éducation financière variés : des solutions diversifiées sont nécessaires, en effet, afin de pouvoir répondre à un groupe hétérogène, notamment en termes de capacité d'investissement;
- Engager la diaspora de manière continue tout au long du processus ; chercher à engager, en particulier, davantage de femmes en tant que clientes potentielles et travailler avec les diasporas et leurs organisations dans les pays d'origine et de destination ;
- Favoriser la création d'un discours positif autour des investissements afin d'inspirer la confiance des clients et de rendre attrayante la possibilité d'investir dans des obligations de la diaspora; gérer les attentes des clients du début à la fin.

Partenariats pour une mise en œuvre réussie d'obligations de la diaspora

- Établir des partenariats comme moyen de réussite (reliant par exemple, la ville, le secteur privé, l'administration du logement, l'administration des marchés financiers, les partenaires immobiliers, les banques ayant des capitaux propres, etc.)





Groupe de travail 3 : « Investissement des diasporas pour le financement de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et d'activités génératrices de revenus ».

À l'égard des gouvernements et des membres de la diaspora

Renforcer le dialogue entre les gouvernements et la diaspora

- Encourager les gouvernements à soutenir les initiatives des diasporas africaines en faveur du développement des entreprises et des activités génératrices de revenus ;
- Renforcer les relations de confiance entre représentants des Etats et représentants des diasporas par différents moyens (rencontres physiques avec les membres de la diaspora, utilisation d'outils digitaux, implication d'un intermédiaire de confiance entre représentants de l'Etat et membres des diasporas, etc.)

Identifier parmi la diaspora les investisseurs potentiels

- Développer des outils de cartographie/ciblage de la diaspora pour déterminer les profils adaptés pour l'investissement et pour mieux mobiliser l'épargne de la diaspora.

S'assurer que les investissements des diasporas répondent aux besoins identifiés et favorisent le développement durable

- Capitaliser sur les documents de développements nationaux (plans de développement économiques et sociaux et leurs bases de données) afin d'identifier les besoins de financement des secteurs spécifiques ;
- Utiliser les réseaux des ambassades pour partager les besoins de financements identifiés par la diaspora.

À l'égard des gouvernements et des institutions de microfinance

Renforcer la durabilité et la pérennisation des initiatives/projets de micro, petites et moyennes entreprises (financés grâce aux transferts de fonds de la diaspora)

- Mettre en place les dispositions nécessaires pour que les MPME puissent obtenir des financements de long-terme et avoir accès au crédit bancaire ;
- Former et accompagner les entrepreneurs et les personnes mettant en œuvre des activités génératrices de revenus, tout en s'assurant que cet accompagnement soit institutionnalisé et non dépendant de programmes ou de projets limités dans le temps ;
- Consolider la relation entre les micro entrepreneurs et les institutions de microfinance.

À l'égard des praticiens, experts en matière du financement participatif (crowdfunding)

Soutenir le développement d'un cadre réglementaire favorable au développement du crowdfunding en Afrique

- Proposer, à la demande des gouvernements, une assistance technique pour l'élaboration d'un cadre réglementaire favorisant le développement du crowdfunding en Afrique;
- Organiser des forums et événements pour la promotion du crowdfunding auprès des écosystèmes africains et en Afrique et pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de réglementation;
- Envisager la rédaction et la diffusion d'une charte de bonnes pratiques applicable aux plateformes de crowdfunding.





À l'égard des institutions et opérateurs financiers

Prendre en compte la gestion des risques

- Proposer des instruments permettant de réduire l'exposition des investisseurs de la diaspora aux risques éventuels (risque de perte ou de dévaluation, etc.) ;
- Développer des outils d'assurances et de garanties de portefeuilles pour les investisseurs ;
- Favoriser les dispositifs de co-investissements entre les investisseurs institutionnels et ceux de la diaspora.

Groupe de travail 4 : « Numérisation des canaux de transferts de fonds »

À l'égard des opérateurs de transfert d'argent, opérateurs de réseaux mobiles et banques :

- Veiller à ce que les expéditeurs et les bénéficiaires des transferts de fonds aient accès aux instruments de paiement numérique. Cela permet aux expéditeurs d'envoyer des fonds à leur convenance sans avoir recours à des agents de paiement en espèces, et aux destinataires de transférer les fonds (s'ils ne sont pas les utilisateurs finaux), d'effectuer des achats et des paiements après réception des fonds sur leur compte bancaire et leur portefeuille mobile, sans devoir se déplacer. Cela permet non seulement à l'expéditeur et au bénéficiaire d'économiser les frais de transport pour envoyer ou retirer l'argent, mais le bénéficiaire économise également des frais de déplacement supplémentaires car cela lui évite d'avoir à payer les factures des services publics, frais d'hôpital, frais scolaires, etc. en personne. Ces économies supplémentaires peuvent être utilisées par les bénéficiaires à d'autres fins utiles ;
- Encourager les bénéficiaires des transferts de fonds à épargner une partie de leur argent en leur versant des intérêts sur les soldes positifs de leur portefeuille mobile, comme c'est le cas pour les soldes positifs des comptes d'épargne bancaire.

À l'égard des gouvernements :

- Lancer et soutenir la mise en place de systèmes de paiement numérique instantanés, homogènes et interopérables permettant de régler les achats et les factures (loyer, services publics, frais scolaires, assurance, hôpital, etc.) de manière plus pratique. Cela permettra de s'assurer que les transferts de fonds sont utilisés aux fins prévues par les expéditeurs, ce qui contribue à instaurer un climat de confiance entre les expéditeurs et les bénéficiaires des transferts de fonds. Le fait de lier les portefeuilles mobiles ou les comptes bancaires à des émetteurs de factures et à des commerçants spécifiques signifie également que ces factures et achats peuvent être payés sans qu'il soit nécessaire de se déplacer ou de retirer des espèces, augmentant en définitive la commodité et donc l'utilisation des comptes de transactions.
- Améliorer l'environnement réglementaire entre les régulateurs postaux et les banques centrales pour permettre aux réseaux postaux de jouer le rôle important de la distribution dans les transferts de fonds internationaux (en particulier dans les pays où ces services ne sont pas encore bien structurés) ;
- Créer davantage de possibilités de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'éducation financière ainsi que de renforcement des capacités sur l'utilisation des transferts de fonds internationaux dans les zones rurales ;
- Sensibiliser les populations des pays d'origine et de destination aux risques associés aux transactions en espèces et aux avantages de la numérisation.





Groupe de travail 5 « Mobilisation de l'épargne et inclusion financière »

À l'égard des institutions et opérateurs financiers

Créer un environnement favorable et proposer des solutions attractives et adaptées aux différents profils des membres de la diaspora

- Collecter des données sur les profils et besoins financiers de la diaspora, ainsi que sur les institutions financières existantes, afin de promouvoir les solutions pertinentes et de faire ressortir les opportunités pour la création de nouveaux services pour la mobilisation de l'épargne de la diaspora ;
- Faciliter l'adoption d'un cadre réglementaire permettant l'intégration des dernières innovations techniques et financières et prenant en compte les spécificités des opérateurs innovants ;
- Faciliter la bancarisation en collectant des données sur les opportunités pour les opérateurs financiers africains, particulièrement en Europe, et en leur proposant une assistance technique pour s'établir ;
- Construire et/ou renforcer les partenariats entre les acteurs des secteurs public et privé et encourager l'interopérabilité et l'inter connectivité afin de faciliter l'envoi d'argent et le déploiement de services financiers complémentaires.

À l'égard des gouvernements

Encourager l'inclusion financière en communiquant auprès de la diaspora

- Soutenir les efforts d'éducation financière, prérequis à l'amélioration des pratiques vertueuses (sécurisation de l'épargne, connaissance des risques de l'investissement, etc.) ;
- Faciliter l'identification de projets économiquement et socialement durables pour placer l'épargne de manière moins risquée ;
- Informer les membres de la diaspora sur la contribution potentielle de leur épargne au développement durable, avec un risque financier maîtrisé ;
- Apporter un soutien technique et financier aux opérateurs de la diaspora, y compris informel (levée des contraintes en matière de réglementation, etc.)

Encourager l'inclusion financière en s'appuyant sur les services d'institutions financières investissant dans l'économie réelle

- Renforcer le rôle des caisses des dépôts sur la collecte d'épargne internationale, au service de l'économie réelle locale ;
- Veiller à ce que les gouvernements et leurs opérateurs postaux en place adoptent une approche holistique, structurée et partagée afin d'exploiter le potentiel du marché postal.

